

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2019)
Heft: 6

Artikel: La reconnaissance faciale comme nouvel outil de renseignement?
Autor: Dabour, Ataa
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-977468>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

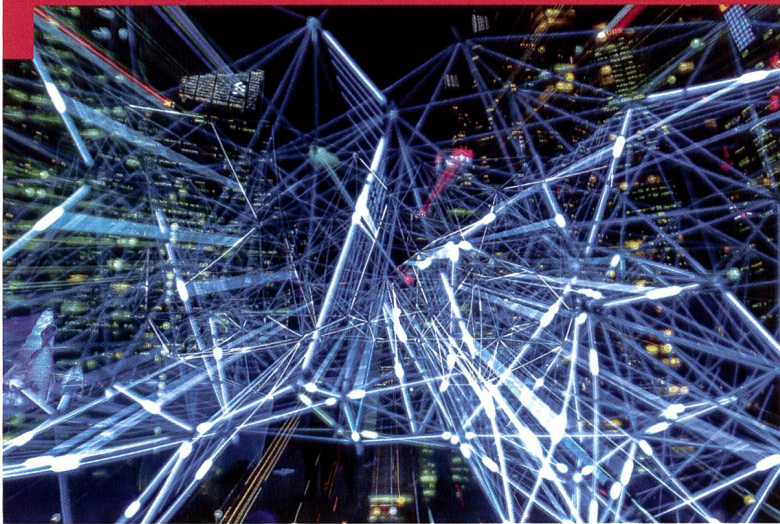
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



De la Chine à la Suisse, le recours aux technologies à base d'intelligence artificielle suscite à la fois fascination et inquiétude. Que la reconnaissance faciale soit un instrument de surveillance ou de protection de la population dans l'espace public, celle-ci apparaît comme un outil de renseignement. À ce titre, l'essentiel n'est-il pas de trouver et de maintenir, à l'exemple de Genève, un équilibre entre les exigences de sécurité et celles liées à la sphère privée ?

Intelligence économique

La reconnaissance faciale comme nouvel outil de renseignement ?

Ataa Dabour

Présidente fondatrice, Security & Human Rights Association - SHR

L'emploi de l'intelligence artificielle (IA) basé sur la *machine learning* et le *deep learning* a connu une montée en puissance considérable ces dernières années. Les algorithmes se chargent désormais de l'analyse de données avec une précision jamais vue. La révolution de l'IA est en grande partie « une révolution de la perception des machines et de leur capacité à traiter des informations complexes. »¹

Outre la voix, l'empreinte digitale, et le scan rétinien, la reconnaissance faciale figure parmi les technologies qui ont réalisé une très forte progression. L'application possible de la reconnaissance faciale à la fois au domaine militaire et au domaine civil fait de cette technologie une technologie à double usage. Autrement dit, il s'agit d'une *dual-use technology*. C'est l'emploi de la reconnaissance faciale à usage civil justifié par des raisons sécuritaires qui nous intéresse, dans un contexte où la surveillance et le renseignement sont en plein boom.

Reconnaissance faciale à usage civil

Partout où le recours à la reconnaissance faciale est d'usage, celui-ci suscite des questions relatives à la protection des données, aux droits humains et à l'éthique. Cette technologie est-elle employée à des fins de surveillance et de renseignement ou à des fins de protection de la population et de lutte contre la criminalité ?

Avec 176 millions de caméras nourries à l'intelligence artificielle déjà installées en 2016, et trois fois plus prévues d'ici à 2020,² la Chine représente le marché de surveillance le plus dynamique du monde. Avec son dernier programme en date, *Xue Liang* - Œil de Lynx,³

le gouvernement chinois a pour but d'élargir davantage le réseau de surveillance du pays. À terme, la collecte de données recueillies sur sa propre population servira à établir un système global d'identification informatisé et connecté aux fichiers des forces de l'ordre.

Le système chinois de récolte d'information et de surveillance par des caméras dites intelligentes a poussé la Grande-Bretagne, notamment Londres, à réfléchir à la mise en place d'un système quasi similaire. Depuis 2016, des caméras dotées de reconnaissance faciale ont été installées dans plusieurs quartiers de Londres. Les tests menés par la capitale britannique visent à identifier des personnes recherchées par les forces de l'ordre et réduire la violence.

Face à ce développement, la directrice de *Big Brother Watch* (BBW), Mme. Silkie Carlo n'a pas manqué de souligner combien « l'utilisation par la police de cet outil de surveillance autoritaire en l'absence totale de base légale ou démocratique est alarmante. »⁴ Cela d'autant plus qu'il semblerait que les tests menés par la police métropolitaine de Londres entre 2016 et 2018 indiquent que 80 à 90 %⁵ des suspects signalés par cette technologie sont innocents.

La France, l'un des pays champions des technologies numériques de surveillance, suit également le même développement. En effet, le ministère de l'intérieur français, Mr. Gérard Collomb, annonçait en 2018 la nécessité de l'emploi de la reconnaissance faciale

lance-and-the-dawn-of-digital-authoritarianism/).

4 « À Londres, la police teste la reconnaissance faciale pour détectées des personnes recherchées, » NextInpact, 18 Décembre 2018. (<https://www.nextinpact.com/brief/a-londres-la-police-teste-la-reconnaissance-faciale-pour-detecter-des-personnes-recherchees-7126.htm>).

5 Lefebvre, Arnaud, « Le logiciel de reconnaissance faciale des policiers de Londres se trompe dans 96 % des cas, » Express Business, 16 Mai 2019. (<https://fr.express.live/le-logiciel-de-reconnaissance-faciale-des-policiers-de-londres-se-trompe-dans-96-des-cas/>).

2 Bostra, Rosa, « La reconnaissance faciale se répand en Chine, » Le Temps, 10 Janvier 2018. (<https://www.letemps.ch/economie/reconnaissance-faciale-se-repand-chine>).

3 Li, Sharon, « Eye Spy: Chinese Surveillance and the Dawn of Digital Authoritarianism, » China Hands, 20 Janvier 2019. (<https://chinahandsmagazine.org/2019/01/20/eye-spy-chinese-surveil>).

intelligente afin de surveiller et d'identifier en temps réel des individus au comportement étrange. L'utilisation des technologies à base d'intelligence artificielle servirait ainsi de support à la décision pour les forces de police.

Les technologies développées par la start-up Global ID, l'Idiap, la société Biowatch ou encore l'EPFL placent la Suisse à la pointe de la biométrie. Mais, notre pays semble adopter une position plutôt nuancée dans son usage de la reconnaissance faciale intelligente. Certes, le nombre de caméras de surveillance a explosé ces dernières années dans l'espace public. Aujourd'hui, on en compte plus de 30'000⁶ installées dans l'ensemble du pays, que ce soit dans les aéroports, à l'exemple de l'aéroport de Zurich, les gares, et dans bien d'autres espaces publics, pour des motifs de contrôle et d'identification.

En 2018, une expérience pilote de vidéoprotection dans l'un des quartiers du canton de Genève avait été menée, avec la particularité d'avoir maintenu la présence de personnes derrière les caméras prêtes à guider les forces de l'ordre sur le terrain. Malgré le manque de ressources nécessaires, les forces de l'ordre genevoises ont de plus en plus recours à des caméras intelligentes ou encore aux drones de reconnaissance.⁷

Toutefois, l'une des capitales des droits humains et de la protection des données veille à ce que ces technologies soient maniées avec une extrême prudence car « *la pesée d'intérêt entre l'indispensable protection de la sphère privée et la toute aussi indispensable sécurité publique n'est jamais simple,* » explique l'ancien conseiller d'Etat en charge de la sécurité, Mr. Pierre Maudet.

Conclusion

L'emploi de l'intelligence artificielle (IA) basé sur le *machine learning* et le *deep learning* permet aujourd'hui la recherche, la reconnaissance, l'identification, et le contrôle des personnes dans l'espace public. Qu'elle serve d'instrument de sécurité urbaine, de lutte contre la criminalité, ou de protection de la population, la reconnaissance faciale apparaît aujourd'hui comme nouvel outil de renseignement qu'il faut manier avec prudence.

Bien que la frontière entre les exigences de sécurité et la protection de la sphère privée est devenue très fine dans le domaine civil, il n'y a pas de doute que cette technologie sert de support aux autorités de sécurité dans leur mission de maintien de l'ordre.

Comme le démontre l'achat de 6 drones de reconnaissance israéliens de type *Hermes 900* dans le cadre de son programme d'armement 2015, la Suisse a bien saisi l'importance du recours à l'innovation ouverte et à

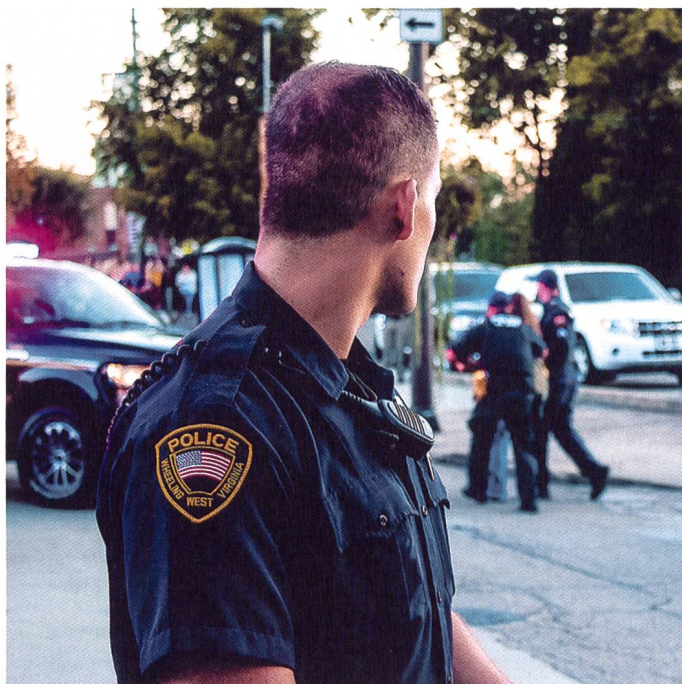


La reconnaissance faciale est une technologie dite à double usage, à la fois civil et militaire.

l'intégration des technologies dans le domaine militaire. Dès lors, il serait utile d'examiner dans quelle mesure le développement croissant de systèmes d'armement basé sur l'intelligence artificielle participe à une nouvelle révolution dans les affaires militaires (RMA).

A. D.

Malgré le manque de ressources, les forces de l'ordre ont de plus en plus recours à la reconnaissance faciale destinée à agir comme support pour le maintien de la sécurité urbaine ou publique.



6 Seydtaghia, Anouch, « La reconnaissance faciale, à manier avec une extrême prudence, » *Le Temps*, 3 Février 2019. (<https://www.letemps.ch/opinions/reconnaissance-faciale-manier-une-extreme-prudence>)

7 « Drones au service de la police genevoise, » GHI, 6 Août 2019. (<https://www.ghi.ch/le-journal/la-une/decouvrez-les-principaux-sujets-de-notre-edition-du-8-aout-2019-en-1-clic>).